

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 3 – Domaine et
patrimoine

Sous-domaine : 3.2 -
Aliénations

Objet : aliénations parties de
chemins suite déclassement

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
29/05/2024

Date de publication de la
présente délibération :

19 JUIN 2024

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20240604-D202420-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quatre du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mrs GILIS Frédéric, PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme Virginie FONQUERGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-18 en date de ce jour,
Sous réserve de l'avis favorable de Mr le Commissaire-Enquêteur suite à l'enquête publique qui aura lieu du 24 juin au 8 juillet 2024,
Afin de ne pas retarder les transactions sur les immeubles attenants aux parties de chemins concernées,

Monsieur le Maire propose d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré et sous réserve de l'avis favorable de Mr le Commissaire-Enquêteur, décide :

- De fixer les prix suivants :
 - Cession de la parcelle ZA 59 – chemin de l'Ecluse, d'une surface de 123 m² aux consorts Lassalle pour le prix de 200 € (deux cents Euros).
 - Cession de la parcelle en cours de numérotation – lieu-dit Villestang, d'une surface de 164 m² à Mme Fiona BERTHAU pour le prix de 200 € (deux cents Euros).
- De charger Mr le Maire de toutes les formalités relatives à ces dossiers.
- D'autoriser Mr le Maire ou l'un de ses adjoints, Mme Bellego ou Mr Quinta, à signer les actes notariés ainsi que toutes pièces liées à ces affaires.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 17 juin 2024